

Publications des départements et des offices de la Confédération

Initiative populaire fédérale «Protection contre les chauffards»

Aboutissement

La Chancellerie fédérale suisse,

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques¹,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale sur la vérification des listes de signatures déposées le 15 juin 2011 à l'appui de l'initiative populaire fédérale «Protection contre les chauffards»²,

décide:

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Protection contre les chauffards» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 106 368 signatures déposées, 105 763 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: RoadCross Suisse, Zweierstrasse 22, 8004 Zurich.

5 juillet 2011

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

¹ RS 161.1

² FF 2010 2409

**Initiative populaire fédérale
«Protection contre les chauffards»**

Signatures par canton

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	26 880	301
Berne	17 147	78
Lucerne	5 846	7
Uri	375	0
Schwyz	1 547	3
Obwald	294	2
Nidwald	391	2
Glaris	366	2
Zoug	1 904	0
Fribourg	791	1
Soleure	5 988	30
Bâle-Ville	4 842	5
Bâle-Campagne	7 168	22
Schaffhouse	1 373	10
Appenzell Rhodes-Ext.	794	7
Appenzell Rhodes-Int.	139	0
Saint-Gall	7 336	8
Grisons	2 879	25
Argovie	14 438	82
Thurgovie	2 765	2
Tessin	442	3
Vaud	580	3
Valais	888	8
Neuchâtel	148	0
Genève	379	4
Jura	63	0
Suisse	105 763	605